

# Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

## CONSEIL MUNICIPAL du 21 SEPTEMBRE 2022

Etaient Présents : Philip LALLEMENT - MAIRE

Bruno FORT – Sophie GROS - Emile PERRAUD – Cécile MICHAUD – Christian COCHET, adjoints.

Julio CASTANEDA – Patricia JANTET - Annabelle LEANDRO – Christine LECHON - Thierry LEGER - Céline MAFFRE - Bernard MICHAUD et Frédérique MOISSET, conseillers municipaux.

Absents excusés : David COUNORD - Marie DICORATO et Francisco MARTINEZ

Pouvoirs : Francisco MARTINEZ à Julio CASTANEDA – Marie DICORATO à Christian COCHET

Secrétaire de séance : Christine LECHON

**Rédactrice du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT**

### **Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 juin 2022 Communication du Maire en vertu de sa délégation générale**

- Avenant au contrat de délégation du service public (DSP) de l'eau potable et de l'assainissement collectif avec SOGEDO

#### Informations diverses

- Nomination d'un conseiller à la sécurité civile ;
- Rentrée scolaire ;
- Rapport d'activité 2021 CCBS ;
- Animations :
  - Octobre rose,
  - Repas des aînés de la commune
  - Cérémonie des vœux du Maire,
- Lutte contre la précarité menstruelle

La séance est ouverte, Madame Christine LECHON est nommée secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire rappelle la décision du 15 juin relative aux modalités de publicité des actes pris par le conseil municipal. L'assemblée ayant choisi une publication sous forme électronique, il précise que les délibérations et arrêtés sont désormais consultables en ligne sur le site internet de la commune.

Approbation du PV de la séance du 15 juin 2022 : validé à l'unanimité.

S'agissant d'une séance antérieure à la réforme des règles de publicité il a déjà été publié.

Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait que le procès-verbal de la séance du jour ne pourra être mis en ligne qu'après son approbation au cours de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le tableau regroupant les délibérations sera, lui, publié dans la semaine qui suit la présente séance.

Les actes correspondants seront, dès transmission au contrôle de légalité, mis en ligne sur le site internet.

Il précise que des arrêtés ont d'ores et déjà fait l'objet de la publication réglementaire et sont consultables sur le site internet de la commune.

## **Le conseil municipal passe ensuite à l'étude de l'ordre du jour :**

### **• DELIBERATIONS**

✓ Avenant aux contrats de délégation du service public (DSP) de l'eau potable et de l'assainissement collectif avec SOGEDO

Monsieur le Maire rappelle que la commune, par contrat en date du 23 juillet 2012, a confié à son concessionnaire SOGEDO la gestion par affermage du service public de l'eau potable.

*Arrivée de Monsieur Thierry LEGER à 19 h 10*

Ce contrat arrive à échéance le 30 septembre 2022.

Il rappelle encore que la commune devait transférer sa compétence eau potable, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, à la Communauté de Communes BUGEY SUD, or ce transfert est reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Par ailleurs, la CCBS prévoit un délai d'au moins 1 an ½ pour organiser ses futurs services.

*Arrivée de Madame Annabelle LEANDRO à 19 h 15*

En conséquence, Monsieur Lallement indique que pour mener le contrat à son terme dans les meilleures conditions, et conformément à l'article 36-2° du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016, la collectivité et SOGEDO ont décidé de conclure un avenant pour reporter au 30 septembre 2025 l'échéance initiale.

Monsieur le Maire donne lecture des conditions de cet avenant et demande à l'assemblée l'autorisation de le signer. Accepté à l'unanimité.

Puis de la même manière, Monsieur le Maire rappelle que la commune, par contrat en date du 23 juillet 2012, a confié à son concessionnaire SOGEDO la gestion par affermage du service public de l'assainissement collectif.

Ce contrat arrive lui aussi à échéance le 30 septembre 2022 et pour les mêmes raisons que précédemment exposé, il convient de signer un avenant pour le mener à son terme.

Monsieur le Maire donne également lecture des conditions de cet avenant et demande, là encore, l'autorisation de le signer. Accepté à l'unanimité.

Madame JANTET fait remarquer que ces documents ne concernent que les usagers de la commune historique de Chazey-Bons.

En effet, la distribution d'eau potable sur le territoire de Pugieu est gérée par le syndicat avec Andert et Condon et le service de l'assainissement collectif par la commune en lien avec SOGEDO mais sans affermage. Une discussion s'engage à propos de la gestion du syndicat. Monsieur le Maire demande à Messieurs Bernard Michaud et Thierry Léger qui sont les représentants de la commune au sein du conseil d'administration de faire un point sur son fonctionnement. Ils répondent qu'aucune réunion ne s'est tenue depuis le mois de mars et qu'ils ne disposent d'aucun élément à ce jour sur les modalités de transfert de la compétence à la communauté de communes Bugey Sud.

Monsieur le Maire leur demande d'intervenir sans attendre auprès du président. De son côté il se rapprochera de son collègue Maire d'Andert et Condon.

- **INFORMATIONS DIVERSES**

✓ Nomination d'un conseiller à la sécurité civile

Mr le Maire rappelle qu'en vertu de l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels suivie du décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, il lui appartient de désigner au sein du conseil municipal un correspondant incendie et secours. Aucun membre du conseil municipal ne s'étant porté volontaire, il a décidé de nommer Bruno Fort, 1<sup>er</sup> adjoint pour assurer ces fonctions. Mr Fort devra rendre régulièrement compte au conseil municipal, des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

✓ Rentrée scolaire

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Michaud adjointe aux affaires scolaires qui indique que l'effectif total s'élève à 131.

Elle fait part d'un projet mis en place par l'éducation nationale visant à organiser la classe « dans la nature ». La directrice a fait savoir que l'équipe pédagogique est volontaire pour participer à cette action qui nécessite la mise à disposition d'un terrain à proximité du groupe scolaire pour éviter des déplacements trop longs.

Concernant les équipements, aucun mobilier n'est demandé. Des rondins de bois et des tourets de chantier seraient suffisants.

Monsieur Lallement intervient pour souligner que les tourets font l'objet de traitements avec des produits chimiques potentiellement toxiques pour les enfants qui porteraient les mains à leur bouche. Il faudra étudier ce point.

Sur le principe l'assemblée est d'accord pour répondre favorablement à cette demande. La recherche d'un terrain adapté est en cours.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que des thermomètres ont été achetés pour chaque classe afin de surveiller la température au plus près des besoins. Il indique que les 19 degrés préconisés sont insuffisants d'après lui pour des enfants. Avis partagé par l'ensemble des élus.

✓ Rapport d'activité 2021 de la CCBS

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Bruno FORT, 1<sup>er</sup> adjoint, représentant de la commune auprès de la communauté de communes Bugey Sud.

Ce dernier indique que le point majeur de ce rapport est l'abandon du projet de construction d'un nouveau centre nautique à Belley. Le sujet a été largement commenté ces dernières semaines. Monsieur Lallement précise qu'en conférence des Maires, il s'était personnellement positionné contre cette réalisation, en raison des augmentations significatives du budget prévisionnel initialement annoncé.

Monsieur FORT indique que le surcoût de 8 millions d'euros à l'ouverture des plis à l'issue des appels d'offre a fait réagir les élus et a laissé penser à beaucoup d'entre eux, dont lui-même, que les estimations financières de départ étaient largement erronées et très sous-estimées. Il précise qu'il s'était d'ailleurs abstenu lors du vote du budget du centre aquatique.

Concernant les sommes déjà engagées de 1.3 million d'euros par la CCBS sur ce projet, une partie est liée à l'achat de terrains, donc non perdue, et l'autre est liée aux différentes études et rétributions du cabinet d'architecte.

La communauté de communes s'oriente donc vers une réhabilitation de la piscine existante.

A ce sujet Bruno Fort souligne qu'il a alerté sur le tarif d'entrée actuel, qu'il juge particulièrement bas au regard des autres piscines environnantes. Des échanges s'engagent mais le sujet est clos car il ne concerne pas directement la commune.

#### ✓ Animations

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Patricia JANTET, en charge de la commission sport/solidarité/animation/vie associative/culture. Elle convie les élus à la prochaine réunion de commission qui se tiendra le samedi 8 octobre.

Puis elle annonce que la commune va participer pour la seconde année consécutive à la campagne nationale conduite par la Ligue contre le cancer intitulée « octobre rose ». Compte tenu du délai très court elle souhaite faire valider par le conseil municipal le programme des actions envisagées :

- Le 16 octobre : « marche rose » suivie d'un « apérose ». 2 parcours seront déterminés pour s'adresser à tous les publics. Les détails seront communiqués ultérieurement par flyers et par ILLIWAP notamment. Naturellement, en cas d'intempéries, ces activités seraient annulées.

Patricia Jantet précise enfin que Sabine Fort et Magali Gallat sont particulièrement impliquées aux côtés de la commune dans la préparation de cet événement.

Madame JANTET interroge ensuite l'assemblée sur le Noël des aînés de la commune. Discussion animée pour déterminer l'option à retenir.

Il est décidé de reconduire le repas servi à la salle des fêtes. Chacun espère des conditions sanitaires favorables et la date est fixée au dimanche 18 décembre.

Comme l'an dernier, seules les personnes se trouvant dans l'impossibilité de se déplacer que ce soit pour raisons de santé graves, ou en raison de leur placement en établissement hospitalier ou EHPAD bénéficieront d'un colis.

La commission du 8 octobre définira le déroulement de la journée.

La dernière manifestation programmée est la cérémonie des vœux du Maire fixée au vendredi 13 janvier 2023.

Monsieur le Maire donne enfin la parole à Madame Sophie Gros, adjointe, qui explique que la commune a décidé de s'engager aux côtés du gouvernement dans la lutte contre la précarité menstruelle.

Il s'agit de venir en aide aux femmes qui, par manque de moyens matériels, n'ont pas accès à des protections périodiques en nombre suffisant pour avoir une hygiène décente.

Dans ce contexte, en partenariat avec la Croix Rouge, les personnes concernées, quel que soit leur âge, peuvent se voir remettre gratuitement des serviettes hygiéniques en mairie. L'information sera portée à la connaissance de la population.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 25.**

**Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 septembre 2022.**

**A Chazey-Bons, le 22 septembre 2022**

**Le Maire, Philip LALLEMENT**

